



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions

Attention: *Krista Meloche*
Courriel: krista.meloche@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Title – Sujet Chambres d'hôtel et salles de réunion		Date Le 18 janvier 2023
Solicitation No. – N° de l'invitation 202206246/A		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202206246		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14h00	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
On / le :	Le 31 janvier 2023	
F.O.B. – F.A.B Does not change – Ne change pas	GST – TPS Does not change – Ne change pas	Duty – Droits Does not change – Ne change pas
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Does not change – Ne change pas		
Instructions Does not change – Ne change pas		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Krista Meloche, krista.meloche@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	

Delivery Required – Livraison exigée Does not change – Ne change pas	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et

QUESTIONS ET RÉPONSES - SÉRIE 001

Question 1: Je vous demande humblement de changer le type de chambre requis pour les étudiants uniquement. Selon les conditions de l'offre, vous demandez que toutes les chambres soient des chambres individuelles. Veuillez nous indiquer s'il est acceptable d'offrir une chambre individuelle à l'instructeur et une chambre pour deux personnes (avec deux lits) aux étudiants. Les deux étudiants pourront diviser le coût de leur chambre. Il nous sera plus facile de trouver un bon hôtel qui offre des taux concurrentiels puisque la plupart des hôtels ont un nombre égal de chambres individuelles et de chambres pour deux personnes.

Réponse 1: Nous avons besoin de chambres individuelles pour que les étudiants puissent étudier et se préparer. Je ne crois pas qu'une chambre pour deux personnes soit une norme acceptable pour le gouvernement du Canada.

Question 2: La distance pourrait-elle être augmentée à 15 miles au lieu des 10 miles actuels, ou au moins 12,5 miles?

Réponse 2: Comme la majeure partie de notre formation a lieu hors-site, nous nous en tenons à un rayon de 10 miles. Nos journées de formation sont longues et nous voulons éviter les heures supplémentaires non nécessaires. Les séances de formation se dérouleront de 7 h 30 à 16 h 30, et toute distance supplémentaire imposerait un fardeau inutile aux étudiants et aux instructeurs en augmentant la durée de leur journée de travail en raison des déplacements aux heures de pointe.

Question 3: Veuillez envisager de réduire la taille de la salle d'examen de 1 400 pieds carrés à 1 000 pieds carrés.

Réponse 3: Non, car nous pourrions devoir respecter les règles de distanciation physique et nous devons être en mesure de nous adapter même si les participants sont nombreux.